



COMMUNE DE ATTERT

Province de Luxembourg
Arrondissement d'Arlon

À Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil communal d'ATTERT,

Conformément aux articles L 1122-12 et L1122-13 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, nous avons l'honneur de vous convoquer pour la première fois à la séance du Conseil communal qui aura lieu en la Maison communale, salle du Conseil communal, **le vendredi 31 mars 2023 à 19 heures.**

ORDRE DU JOUR

SÉANCE PUBLIQUE

1. Approbation du procès-verbal de la séance précédente
2. Modification budgétaire n°1 de 2023 - Approbation
3. Compte communal de l'exercice 2022 - Approbation
4. Aménagements pour usagers faibles et renouvellement de la distribution d'eau à Heinstert - Approbation des conditions et du mode de passation du marché
5. Etude et surveillance des travaux de réfection et d'entretien extraordinaire de la voirie en 2023 - Approbation des conditions et du mode de passation du marché
6. Contrat d'exploitation des installations de production d'eau, d'assainissement et de gestion des eaux pluviales - Approbation du marché in house
7. Fourniture et installation d'un éclairage pour le parking du hall sportif - Approbation des conditions et du mode de passation du marché
8. Dotation 2023 à la zone de police locale
9. Réseau points-nœuds - Convention entre la Province de Luxembourg et la Commune d'Attert relative à la construction, à l'entretien et à la gestion du réseau points-nœuds au sein du réseau provincial
10. Mobilité alternative - Projet d'autostop solidaire - Approbation de la convention de financement
11. Octroi d'une aide financière exceptionnelle à l'asbl "Royale Concordia Heinstert" pour l'organisation du 32ème carnaval (24 au 26 mars 2023)
12. Finances - Vérification de la situation de caisse pour la période du 1er janvier 2022 au 28 février 2023 - Information

HUIS CLOS

13. Fondamental - Démission des fonctions de \$\$ - Prise d'acte
14. Fondamental - Situation administrative de \$\$ - Disponibilité précédant la pension de retraite à partir de 2023-2024 - Prise d'acte
15. Fondamental - Situation administrative de \$\$ - Ratification d'une décision de Collège

16. Fondamental - Désignations membres du personnel enseignant dans les écoles
fondamentales communales - Ratification de décisions de Collège

Attert, le 24 mars 2023

Pour le Collège communal,
Par ordonnance,

Le Directeur général,

Le Bourgmestre -
Président,

Ch. VANDENDRIESSCHE

J. ARENS